

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 6 mars 2018

L'an deux mille dix- huit et le six mars à vingt heure heures, le Conseil Municipal, convoqué le 01/03/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette,

Etaient absents : GARNOT Pascal donne procuration à OUGIER Isabelle
DUSSERT Sandrine donne procuration à DIEUDONNE Laurent
GUTHON Bernard

Délibération N° 2018 - 10 : Indemnisation Auberge pour problème chaudière

Le chauffage bois de l'Auberge communale a rencontré de graves problèmes techniques en 2017 qui la rend inutilisable pendant de nombreux mois jusqu'à l'intervention du constructeur qui a pu finalement remédier à la panne en janvier 2018.

Pendant l'arrêt de la chaufferie bois, l'exploitant a pu maintenir le fonctionnement de l'établissement grâce à la chaudière gaz destinée normalement uniquement au logement et dont la puissance n'a pu faire face aux périodes les plus froides.

La conséquence pour notre exploitant est une consommation de gaz très onéreuse et un surcoût en 2017 de 2 400€ par rapport à 2016 (encore supérieure par rapport à 2013).

En janvier 2018, une consommation de gaz anormale est également constatée pour 1 700€.

En outre une perte de chiffre d'affaire sur les locations est évoquée par l'exploitant pour 1 480€.

L'exploitant sollicite une prise en considération de son préjudice résultant de la défaillance du chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** d'indemniser l'exploitant de l'Auberge communale pour les préjudices subis
- **ARRETE** la somme totale à 4 650€ qui viendra en déduction des loyers dûs.

Suffrages exprimés : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

